

## **EPMA Conference du 22 janvier 2009 à Bruxelles**

**Jacques Toubon, Membre du Parlement européen**

### **Introduction au thème du financement**

Mr le Président, Messieurs les Présidents, mesdames et messieurs,

Je voudrais d'abord dire que c'est un grand plaisir pour moi, de retrouver la plupart d'entre vous, après la réunion du 6 mars dernier dont le président Bélinguier vient de parler, et je pense que ce matin, 9 mois en quelque sorte après cette grande réunion, nous avons avancé dans les réflexions mais aussi dans l'action des décideurs politiques sur ces sujets et c'est de cela que je voudrais en quelques mots parler avant de laisser la parole à ceux qui vont présenter de manière détaillée d'une part les systèmes actuels de financement du sport et de la filière hippique et puis d'autre part les perspectives qui s'ouvrent sur ces questions de financement.

Pas plus tard qu'hier après-midi à la commission du marché intérieur du Parlement européen, nous avons discuté de la question de l'intégrité du jeu en ligne mais le débat, naturellement concerne l'ensemble du sujet des jeux et des paris quels qu'ils soient. Notre commission parlementaire présentera un rapport sur ce sujet au Parlement d'ici le mois d'avril. Ce débat a bien montré quels étaient les enjeux pour ce qui concerne l'un des deux aspects fondamentaux dont le président Bélinguier vient de parler, c'est à dire la question de l'intégrité, de l'honnêteté, de la transparence de toutes les formes de jeux et de paris. De ce point de vue, que j'appellerais un point de vue éthique, il existe deux façons de répondre, une façon très largement majoritaire qui est l'éthique du pari mutuel et aujourd'hui sont réunis ici les représentants de tout ceux qui partagent cette philosophie et qui exploitent des systèmes de paris mutuels mais cet après-midi d'ailleurs le débat portera justement sur ces questions d'intégrité et il est clair que le mouvement est très largement en faveur de reconnaître que la mutualisation des mises et des gains est un élément qui favorise la transparence, le contrôle, l'honnêteté.

Et puis il y a un autre système qui est celui de paris à cote fixe, en particulier en Grande Bretagne, et qui est un système dont les tenants ventent les mérites que d'autres au contraire voient plus risqués mais il est clair que dans la perspective qui était celle qui a été défini à l'instant par le président de l'EPMA, nous pensons nous, les décideurs politiques, que la meilleure formule est de laisser aux Etats membres le soin de définir en fonction de leur culture et de leur morale commune la formule à laquelle ils veulent recourir.

**Sur la question du financement**, les débats et les conclusions du 6 mars dernier montrent au contraire une unanimité quant il s'agit de la filière hippique qui est une réalité économique et sportive et qui est que l'organisation des paris des jeux doivent faire face à deux défis :

- Le 1<sup>er</sup> c'est empêcher, contrôler, interdire, lutter contre tout ce qui est illégal et en particulier naturellement l'invasion par les paris en lignes illégaux et donc les sites illégaux, et de ce point de vue il est clair que tout ce qui pourra être fait au plan interne comme au plan européen pour développer des offres légales encadrées et contrôlées sera la meilleure réponse et la meilleure prévention du jeu illégal.
- Mais l'autre conclusion majeure s'agissant du financement c'est que ce que représente le cheval, le sport, l'élevage, les métiers qui sont en Europe une valeur considérable, une valeur économique, sociale et culturelle, et que il faut préserver cette valeur en faisant en sorte que les 200 000 emplois de la filière en Europe et l'ensemble de l'économie qui est autour continue à être pour une part financé par des ressources provenant des paris. Le livre blanc de l'EPMA a évoqué le montant de 1,5 milliard € qui sont reversés à la filière c'est de cela qu'il s'agit, une somme absolument énorme et il faut que ce système soit préservé et nous avons le 6 mars

conclus unanimement que ce soit ceux qui sont sur le système du bookmaking ou que ce soit ceux qui sont sur le système du pari mutuel, nous avons conclu unanimement qu'une part des recettes liées aux paris doivent revenir au secteur hippique et sportif qui organise les événements sur lesquels ils sont proposés, et c'est à partir naturellement de cela que toute les réflexions pour l'avenir doivent être engagées.

S'agissant du **financement du sport**, la présidence française qui vient de s'achever, a fait effectuer une étude et à tiré un certain nombre de conclusions au mois de décembre sur ce sujet. Il est clair que là aussi on observe de nombreuses convergences dans la situation des différents Etats et l'intervention de l'Etat pour un système de reversement direct ou indirect des paris constituant un des piliers structurels du financement du sport en Europe (25 pays je crois ont un tel système) et on considère que cela peut représenter jusqu'à 30% des financements publics du sport. La Commission va d'ailleurs lancer une étude de ce type cette année et c'est ce que le Parlement en particulier avait demandé lorsque le livre blanc sur le sport à été adopté en juillet 2007. Nous avons d'ailleurs, hier, très largement évoqué les conclusions de ce livre blanc et notamment l'insistance que nous avons mis sur le fait que l'intervention des paris sportifs ne doit pas mettre en cause l'intégrité, la transparence et l'honnêteté des compétitions sportives.

J'ajoute que dans l'ensemble de ces dispositifs de prélèvements pour des activités d'intérêt général, que ce soit pour la filière hippique ou pour le sport, se pose par ailleurs une question essentielle : le taux de retour pour les parieurs, dans la mesure où on doit faire des arbitrages délicats entre les prélèvements et le retour sur les gains pour les parieurs et ceci en particulier afin que les différentes formules soit à égalité d'intérêt pour le parieur et que les offres légales ne soit pas désavantageuses pour le parieur par rapport aux offres illégales.

C'est un des enjeux majeurs des réformes qui sont en cours dans un certain nombre de pays naturellement d'abord dans le mien, mais nous avons ici un spécialiste plus éminent que moi, c'est Bruno Durieux, puisque c'est lui qui à établi le rapport officiel à partir duquel le gouvernement français est en train de préparer un texte législatif réformant notre système de jeux et de paris. Il est clair que la France va en application des principes du marché intérieur ou de la concurrence ouvrir les jeux et les paris à d'autres opérateurs que les opérateurs publics actuels et le pays entend le faire dans des conditions contrôlées par l'intermédiaire de cahiers des charges extrêmement précis qui feront en sorte que soient préservés certains principes, par exemple celui du pari mutuel, et d'autre part, les financements d'intérêt général à la fois à la filière hippique et au sport. Je rappelle que nous avons des centaines de millions d'€ qui vont à la filière hippique et près de 200 millions d'€ qui vont au fond de développement du sport dans notre pays et qu'il faudra mettre en œuvre ces principes exactement dans les mêmes conditions pour les opérateurs privés.

Un autre pays envisage aussi des scénarios d'ouverture, c'est la Suède qui est un important pays en particulier pour le cheval et qui est un pays très important aussi dans la mesure où il a souvent donné le ton en ce qui concerne les questions d'intégrité et d'honnêteté. Là aussi c'est un chantier qui est ouvert et qu'il faut que nous prenions en considération.

Je terminerai en disant que la présidence française de l'UE dans le dernier semestre de 2008 à mis le sujet à son ordre du jour et a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2008 après toutes les études qui ont été faites que naturellement, nous devons préserver un secteur aux enjeux économiques et sociaux importants notamment dans la contribution substantielle qui se chiffre en milliard d'euro chaque année à des causes multiples (œuvre sociale, caritative, culturelle) soutien au sport ou à la filière hippique et cette conclusion n'est pas la conclusion de la présidence française mais celle du conseil du 1<sup>er</sup> décembre.

Il est très clair que la majorité du Parlement s'achemine vers une position très favorable à une libéralisation contrôlée accompagnée d'une lutte très ferme contre tout ce qui peut être illégal ou ce qui peut créer de l'addiction, ce qui peut comporter des risques de délinquances ou de criminalité ou d'influence sur les compétitions qu'elles soient hippiques ou sportives.

Il est clair qu'après le renouvellement de la Commission et le renouvellement du Parlement, c'est-à-dire à l'automne de cette année, s'ouvrira une nouvelle période où je pense que entre les Etats membres - le conseil - le parlement et la Commission s'instaurera un dialogue qui nous permettra à la fois de poser lorsque c'est nécessaire un nombre de principes communs de l'UE peut être dans une directive ou dans un autre texte de ce type, et d'autre part de confier le soin aux Etats membres d'assurer l'avenir des jeux et des paris et en particulier bien sûr du sport et de la filière hippique à travers des législations nationales à la fois ouverte conforme au principe de liberté qui sont ceux de l'UE mais en même temps offrant toutes les garanties à ceux qui participent à ces compétitions et à ceux qui sur ces compétitions engagent des sommes absolument colossales qui est aussi l'argent de la collectivité et que nous avons la responsabilité de gérer avec le soin d'un bon père de famille mais aussi de ceux qui savent que le sport et la filière hippique sont des secteurs économiques d'avenir qu'il faut préserver mais aussi développer.

Merci.